Bey morean le

Charente-Maritime

COMMUNE de

ROYAN

ARBONDRESEMENT

, ROCHEF ORT

ROYAN

OBJET: FOURNITURES SC OLAI RES

NOMBRE Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

30 Septembre 1949 Séance du

30 49 Gan mil neuf cent_ du mois , le ... ROYAN , le Conseil Municipal de s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de ordinaire REGAZIONI ch. Msire . en session extraordinaire 24 Sept. d'après convocations faites le

Etaient présents: MM. REGAZONI, Veyssière, Roche-dereux, Prugnaud, Melle Rikosky, M. Bujard, Baudet, Péraudeau, Chollet, Main, Jacquet, Bouchet, Domeou, Counil, Couzinet.

Represents: M. Thirion par M. Couzinet M. Simon par . Domecq M. Chazaaud par F. Bujard Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Bujard ... ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a Elles ont été données sur appel d'offres avec tarif préférentiel au profit des commerçants royannais.

La présentation d'échantillons a permis d'éliminer au préalable les fournitures de qualité inférieure.

L'essentiel de la commande de rentrée a été donnée

aux librair les Sudel, St Martin et Seugnet. La fourniture des livres classiques sera donnée aux libraires Royannais.

En raison du montant de certaines livraisons il y a lieu de passer marché avec 1

- la librairie St Martin : 200,000 frs la librarie Sougnet 280,000

La Rochelle, le 3 NOVE 1949

Pont le PRÉFET,

ROYAN

Fait et délibéré à...

les jour, mois et an susdits.

les membres présents

Ont signé au registre : MM.

N'ont pas signé: MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la causequi lesa empêchés de aigner (Art. 57 de la loi municipale).

OE A

Pour extrait conforme : Le Maire,

MARCHE de gro à gro

Entro :

. Charles R.G. UNI, Taire de la commune de Royan Chevalier de la Légion l'Honneur, croix de querre 1.14-18 autorish per del iber tion u Conseil unicipal in date du O lepte bro 1....

Et :

1. In Gall Louis, libraro, la avenue de la Grande Conche à Royan ;

JOY MU CE UL DIT :

. FAUGHAT Louis s'engage à fournir aux classes prim res des Etablissoments d'Anscirnoment public de la Ville de Royan, des l'ournitures scolaires jus u'à concurrence d'une comme de 200.000 fra (deux cent quatre vingt mille france)

. I LOW T Louis pera mandaté sur mémoires su fur et à de ure dos livreisons.

Royan, le ler Octobre 1.4.

Le Fournisseur,

APPROUVE La Rochelle, le.

> Pour le PRÉFET, Le Socoffaire Général.

And pap

Le Maire

MARCHE de gré à gré

Entre :

M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18 Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Septembre 1949

Et :

La Société Saint-Martin, 15 me Saint-You à La ROCHELLE

IL A RTE CONVENU CE QUI SUIT :

La Société St Martin(" engage à fournir aux classes primaires de égablissements d'enseignement public de la Ville de Royan les fournitures scolaires jusqu'à concurrence d'une somme de 200.000 frs (deux cents mille francs)

La Société St Martin sera mandatée sur mémoires au fur et à mesure des livraisons.

Le Maire,

ROYAN, le ler Octobre 1949

Le Fournisseur.

S.A. L. L. J. D. P. P. P. P. P. P.

L'un des Gérante : Mabori

> APPROUVE La Rochelle, le.

> > Por le PRÉFET.

La Sacretaire Général

German auxberia Promy 49

AVENANT à Marché de gré à gré

45 066

ENTRE : M. Charles Rad, ONI, Maire de la Commune de Royan Chevelier de la Légion d'Honneur - Croix de puerre 1914-18 Autorisé par délib ration du Conseil l'unicipal en date du 30 Septembre 1145

ET : M. BERNARD Roger, Boucher, domicilié à Hoyan, avenue de 1'Atlantique ;

IL A STA CORVERU CE UI SUIT :

article unique : Le merché de gré à gré passé entre la ville et Monsieur Bernard, le 13 Décembre 1848, limité à la somme de 300.000 fra est porté à la somme de 25.667 fra (trois cent vingt six mille six cent soixente sept francs) montant des fournitureseffectivegent livrées aux cantines acolaires pendant l'année acolaire 1548-49.

A ROYAN, le ler Octobre luck

Le Fournisseur,

RiBernand

APPROUVE

DA ROCHELIE, le 17 NOV. 1949

Pour le Préfet Le Secrétaire Général signé: DEJEAN

Pour copie conform

A ROYAN, le 21 novembre 1949

Le Maire.

MARCHE de gro à gré



Entro :

M. Charles REGA ONI, Maire de la Commune de Royan Chevelier de la Legion d'Honneur - Croix de Guerre 1914-18 Autorisé per d'libération du Conseil Municipal un date du 30 Septembre 1949.

Et :

M.C. HNARDEAU Yves, gestion luit, Place de Ribérou à Saujon,

IL A ETE CONVENU CE UI BUIT :

M.CURNARDRAU Yves s'engage à fournir sux centines scolaires de Royan et au Centre d'Apprentissage féminin annexé, au fur et à meaure de leura besoins pendent l'année scolaire 1948-40, le lait, le beurre, le fromage et autres articles de laiterie qui lui seront demandés per les directeurs des centines.

Le présent marché est limité à la somme de .00.000 fra (trois cent mille francs)

A Royan, le ler octobre les

Le Fournisseur,

frankle

CORMARDEAU

FROMAGES

SAUJON - (CYLMA)

lelegh, 88 - E. C. Saintes 6161

APPROUVE

La Ker My legg in word